

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1559

1^{er} juillet 2013

SOMMAIRE

Berta S.A.	74814	Gesare S.A.	74812
Centralis S.A.	74825	GGL Trade Credit Luxembourg S.à.r.l. ..	74813
Duferco Vanadium Investment Holding S.A.	74832	Global Services Company S.à r.l.	74805
Dunes Luxembourg S.A.	74796	Goeres Horlogerie Sàrl	74814
E.I.G. Services	74822	Gramako S.à r.l.	74813
Espirito Santo Financial Group S.A.	74786	Greenfell Properties S.à r.l.	74805
Esteole Sàrl	74786	GTO Holding SARL	74815
Esterel Bay Immobilier S.A.	74786	HDG FRL S.à r.l.	74826
Esterel Bay Immobilier S.A.	74786	Heerema Fabrication Finance (Luxem- bourg) S.A.	74826
Eureka S.A.	74787	Hemera S.A.	74826
Exceliance S.A.	74787	Herman International S.à r.l.	74827
Fantastic Horses S.A.	74795	Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l.	74816
FermAgesT S.à r.l.	74787	Highlander International (Luxembourg) S.à r.l.	74824
Fidepar S.A.	74795	Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l.	74816
Financia International Trading S.A.	74795	Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l.	74822
Financière des Mines S.A.	74795	Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.	74824
Fincap Investments S.A.	74796	Highland VII - PRI (1) S.à r.l.	74816
FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A.	74794	Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l.	74824
First International Invest S.A.	74796	HorseGlobe Group S.à r.l.	74825
Fit By S.à r.l.	74803	Horst Heydasch Dummy Block G.m.b.H.	74825
Fleurisse S.A.	74803	Immobilière La Fontaine s.à r.l.	74827
Fluke Luxembourg S.à r.l.	74794	Intelsat Investment Holdings S.à r.l.	74831
Fop Conseil & Expertise S.A.	74804	Intermediate Finance Europe II SICAR ..	74831
Franklin Templeton Selected Markets Funds	74804	Ipomee S.A.	74832
Franklin Templeton Selected Markets Funds	74804	Mastertec Invest S.A.	74823
Fujitsu Technology Solutions (Luxem- bourg) S.A.	74794	Miramar Le Parc Immobilier S.A.	74786
FZH-Lux	74805	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l.	74814
Galente S.A.	74805	Norama Fund	74827
Garl Lux SCS	74787	OPT-Sarda-2-Holding-INT-S.A.	74806
Geduma S.A.	74812	Osead S.A.	74795
GENN360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.	74812	Westfield Milan S.à r.l.	74816

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

Le bilan consolidé au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013060729/11.

(130075164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Esteole Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 158.013.

Extrait d'une décision des associés

En date du 13 mai 2013, les associés ont pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social au 15-17, avenue
Guillaume L-1651 Luxembourg

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arnaud GUILLAUME

Le gérant

Référence de publication: 2013060730/13.

(130075286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Esterel Bay Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 98.784.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060731/10.

(130074592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Esterel Bay Immobilier S.A., Société Anonyme,**(anc. Miramar Le Parc Immobilier S.A.).**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 98.784.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07.05.2013

Les actionnaires de la société ESTEREL BAY IMMOBILIER S.A. réunis le 07.05.2013 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révocation de la société C.G. Consulting S.A. de son mandat de commissaire aux comptes.
2. Nomination de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A Pafebruch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B-43.298 au poste de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 07.05.2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013060732/17.

(130074817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Eureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060734/10.

(130074502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Exceliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 83.412.

L'actionnaire unique a pris en date du 13 mai 2013 les résolutions suivantes:

- le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- le renouvellement du mandat de l'administrateur unique Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume jusqu'à l'assemblée statutaire 2018;
- le remplacement du commissaire aux comptes la société Le Comitium International SA, RCS B83527 démissionnaire par Monsieur Denis COLIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statutaire de 2018.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO
Administrateur unique

Référence de publication: 2013060738/17.

(130075175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

FermAgesT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 151, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.466.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060739/10.

(130074718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Garl Lux SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 177.277.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwölf, am einundzwanzigsten Tag des Monats Dezember,
Vor dem Notar Me Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1. PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l., eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg gegründet am 22. Februar 2012 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 167110;

hier vertreten durch Herrn André Hommel, Avocat, beruflich ansässig in 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 20. Dezember 2012;

2. PATRIZIA Immobilien AG, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Augsburg unter HRB 19478 mit Geschäftsadresse Fuggerstraße 26, 86150 Augsburg, Deutschland

hier vertreten durch Herrn André Hommel, Avocat, beruflich ansässig in 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Augsburg, am 20. Dezember 2012;

3. Carl Carry GmbH & Co. KG (ehemals Blitz 12-542 GmbH & Co. KG), eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRA 98398 mit Geschäftsadresse c/o PATRIZIA Alternative Investments GmbH, Parktower, Bockenheimer Anlage 44, 60322 Frankfurt am Main, Deutschland;

hier vertreten durch Herrn André Hommel, Avocat, beruflich ansässig in 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Frankfurt am Main, am 20. Dezember 2012; und

4. Carl Lux COOP SA, eine Genossenschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (société coopérative organisée comme une société anonyme) mit Sitz in 4, Grand Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg gegründet am 20. Dezember 2012 durch den instrumentierenden Notar (der Komplementär),

hier vertreten durch Herrn André Hommel, Avocat, beruflich ansässig in 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 20. Dezember 2012.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

1. Art. 1. Form und Bezeichnung. Es besteht hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhabern der in dieser Satzung ausgestellten Anteile eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) unter der Bezeichnung "Carl Lux SCS".

2. Art. 2. Sitz der Gesellschaft.

2.1 Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt.

2.2 Innerhalb der Gemeinde, kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss des Komplementärs verlegt werden. Durch Beschluss des Komplementärs können auch Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland, gegründet werden.

3. Art. 3. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

4. Art. 4. Zweck der Gesellschaft.

4.1 Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und Unternehmen jeglicher Art sowie die Verwaltung, die Entscheidungsdurchsetzung, die Kontrolle und Entwicklung von sämtlichen Beteiligungen. Die Gesellschaft kann ebenfalls Wertpapiere, Aktien und/oder andere Anteilscheine, Obligationen, Schuldverschreibungen, verzinsliche Wertpapiere, Guthabenscheine und/oder andere Schuldinstrumente oder generell all andere Wertpapiere oder Finanzinstrumente die von öffentlichen oder privaten Emittenten herausgegeben werden, zeichnen, kaufen, verkaufen oder tauschen. Die Gesellschaft kann des Weiteren Lebensversicherungspolice zeichnen, erwerben, oder eintauschen. Sie kann auch an der Neuentwicklung, Weiterentwicklung, der Verwaltung und der Kontrolle von Gesellschaften und Betrieben teilnehmen. Sie kann ebenfalls direkte oder indirekte Beteiligungen an Bauprojekten nehmen sowie Patente und Rechte jeglicher Art erwerben und verwalten.

4.2 Die Gesellschaft kann Schulden aufnehmen, dies allerdings nicht durch öffentliche Zeichnungen. Sie kann durch Privatplazierungen Obligationen, Schuldverschreibungen, verzinsliche Wertpapiere sowie all mögliche Schuldverschreibungen und Aktien herausgeben. Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, Gesellschaften, die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, und allen anderen Gesellschaften uneingeschränkte Sicherheiten oder Kredite gewähren, die unter anderem von Krediten, die man der Gesellschaft gewährt hat finanziert werden können. Die Gesellschaft kann sich für sich selbst oder für solche andere Gesellschaften verbürgen oder sie auf andere Weise unterstützen und kann somit Sicherheiten zur Verfügung stellen, Bürgschaften ausstellen und ihre Aktiva dazu benutzen, solche Sicherheiten zu entwickeln, egal, ob diese als Garantien für Obligationen der Gesellschaft selbst oder jeglicher anderer Gesellschaft dienen insofern diese Aktivitäten nicht den Regulationen des Finanzsektors unterliegen.

4.3 Die Gesellschaft kann sämtliche Mittel, Techniken und Instrumente benutzen, um ein effizientes Management zu gewährleisten sowie alles unternehmen, um sich gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und alle möglichen Risiken abzusichern.

4.4 Die Gesellschaft kann für sich oder einen Dritten alle Geschäfte betreiben, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen.

5. Art. 5. Kapital der Gesellschaft.

5.1 Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ein tausend und ein Euro (EUR 1.001,-) eingeteilt in:

Anteilkategorie	Anzahl
Komplementäranteil	1
A Stammanteile	997
B Stammanteile	3
Total	1.001

5.2 Komplementäranteile sind dem Komplementär vorbehalten. Stammanteile werden von den Kommanditisten gezeichnet sowie gegebenenfalls durch den Komplementär.

5.3 Anteile aller Stammanteilklassen haben einen Nennwert von einem Euro (EUR 1).

5.4 Jeder Anteil gewährt eine Stimme hinsichtlich der Hauptversammlungen der Gesellschafter.

5.5 Das Stammkapital kann jederzeit von der Hauptversammlung der Gesellschafter abgeändert werden.

6. Art. 6. Anteile.

6.1 Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Anteil an. Sollte das Eigentum an Anteilen aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Anteilen geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Anteilen resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten.

6.2 Anteile sind unter Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung an einen Nichtgesellschafter kann nur mit Einwilligung aller Gesellschafter erfolgen. Die Übertragung der Anteile führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

6.3 In Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Code Civil, ist eine Abtretung gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurde oder von ihr angenommen wurde.

7. Art. 7. Gewinnbeteiligung.

7.1 Jeder Stammanteil hat ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Stammanteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft. Komplementäre werden nicht an den Gewinnen der Gesellschaft beteiligt. Sie erhalten von der Gesellschaft eine angemessene Vergütung für die Verwaltung der Gesellschaft und den Ersatz ihrer Kosten und Auslagen.

7.2 Inhaber von B Stammanteilen können ein Anrecht auf eine bevorzugte Beteiligung an den Gewinnen der Gesellschaft haben. Sie schulden der Gesellschaft im Gegenzug ihren fachlichen Rat ("Know-How") und den Zugang zu ihren beruflichen Kontakten. Die Einzelheiten dieser Rechte und Pflichten können durch Gesellschafterbeschluss geregelt werden.

8. Art. 8. Haftung der Gesellschafter.

8.1 Die Komplementäre haften unbeschränkt und gesamtschuldnerisch für die Gesellschaftsverpflichtungen.

8.2 Die Kommanditisten haften nur mit ihrer Kapitaleinlage.

8.3 Die Gläubiger oder Erben eines Gesellschafter können in keinem Fall die Versiegelung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erwirken.

9. Art. 9. Geschäftsführung.

9.1 Die Gesellschaft wird ausschließlich von der Carl Lux COOP SA als Komplementär und Geschäftsführer verwaltet. Gegenüber Dritten ist der Komplementär befugt, im Namen der Gesellschaft im weitesten Sinne zu handeln und Verwaltungs- sowie Verfügungsgeschäfte vorzunehmen, welche dem Zweck der Gesellschaft dienen.

9.2 Die Gesellschaft wird des Weiteren rechtsgültig durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Vertreters des Komplementärs verpflichtet.

9.3 Kommanditisten dürfen in keiner Hinsicht an der Verwaltung der Gesellschaft teilnehmen. Jedoch gilt dieses Verbot nicht für Äußerungen, Ratschläge, Aufsichtshandlungen und Ermächtigungen des Komplementärs für Tätigkeiten, welche seinen Entscheidungsbereich überschreiten.

9.4 Im Falle von Geschäftsunfähigkeit, Liquidation bzw. einer sonstigen dauerhaften Situation, die den Komplementär daran hindert, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu handeln, wird die Gesellschaft nicht unmittelbar aufgelöst und liquidiert, vorausgesetzt, dass der Komplementär einen Verwalter ernennt, der kein Gesellschafter sein muss, um die wichtigen Verwaltungshandlungen bis zur Abhaltung der Gesellschafterversammlung auszuführen, welche dieser Verwalter innerhalb von fünfzehn (15) Tagen nach seiner Ernennung einberufen wird. Auf dieser Gesellschafterversammlung können die Gesellschafter einen Nachfolgeschäftsführer in Übereinstimmung mit den Anforderungen an Beschlussfähigkeit und Mehrheit zur Änderung dieser Satzung ernennen. Unterbleibt diese Ernennung, wird die Gesellschaft aufgelöst und liquidiert.

9.5 Die Ernennung eines Nachfolgeschäftsführer unterliegt nicht der Genehmigung des Komplementärs.

10. Art. 10. Gemeinschaftliche Entscheidungen der Gesellschafter.

10.1 Einmal im Jahr treffen sich die Gesellschafter oder fassen sie einen schriftlichen Beschluss, dessen Tagesordnung die Annahme der Bilanzen, der Gewinn- und Verlustrechnung, des Berichts des Komplementärs und des Wirtschaftsprüfers, die Entscheidung über die Verwendung des Nettogewinns und die Entlastung des Komplementärs enthält.

10.2 Gemeinschaftliche Entscheidungen werden in der Hauptversammlung der Gesellschafter getroffen. Sie können auch auf dem Schriftwege erfolgen, wenn alle Gesellschafter dem zustimmen. Jeder Geschäftsführer erhält von dem Komplementär wenigstens fünfzehn Tage vor der Sitzung ein Einberufungsschreiben mit der Tagesordnung per Einschreibsendung.

10.3 Der Geschäftsführer oder der Aufsichtsrat der Gesellschaft kann sonstige Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter einberufen, die an und zu den in den Einberufungsbekanntmachungen angeführten Orten und Zeiten abgehalten werden.

10.4 Sonstige Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter müssen ebenfalls einberufen werden, wenn dies durch die Gesellschafter beantragt wird, die 20% oder mehr der ausgegebenen Gesellschaftsanteile halten.

10.5 Diese einberufenen Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter können an den Orten im Großherzogtum Luxemburg oder an jedem anderen Ort und zu den Zeiten abgehalten werden, die in den entsprechenden Einberufungsbekanntmachungen angeführt sind.

10.6 Gemeinschaftsbeschlüsse müssen von Gesellschaftern, die mindestens zwei Drittel der bestehenden Anteile der gesamten Anteilzahl halten genehmigt werden.

11. Art. 11. Externer Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprises). Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren unabhängigen externen Wirtschaftsprüfern überprüft (réviseurs d'entreprises). Die Generalversammlung entscheidet über ihre Ernennung, Abberufung, Entlastung, Anzahl, ihr Gehalt, und die Dauer ihrer Amtszeit.

12. Art. 12. Geschäftsjahr.

12.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

12.2 Abweichen von Artikel 12.1 beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

13. Art. 13. Jahresabschluss. Der Komplementär bereitet die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie den Bericht des Komplementärs vor. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer vorgelegt und sind Gegenstand eines Prüfungsberichtes für die Generalversammlung. Die Kommanditisten können am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanzen und Dokumente der Gesellschaft nehmen. Sie können sich von einem Experten begleiten lassen.

14. Art. 14. Auflösung und Abwicklung. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren. Fassen die Gesellschafter keine Entscheidung in dieser Hinsicht, so ist der Komplementär als Liquidator anzusehen.

15. Art. 15. Verweis auf Gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die Erschienenen haben die Anteile wie folgt gezeichnet:

Gesellschafter	A Stammanteile	B Stammanteile	Komplementäranteil
PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l., vorbenannt	997	0	0
PATRIZIA Immobilien AG, vorbenannt	0	1	0
Carl Carry GmbH & Co. KG, vorbenannt	0	2	0
Carl Lux COOP SA, vorbenannt	0	0	1
Total	997	3	1

Alle Komplementäranteile und A Stammanteile wurden voll und in bar einbezahlt.

Die PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l. gibt an, den von ihr einzuzahlenden Betrag durch eine Sacheinlage in Form von 18,024 Anteile mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (10 EUR) der PATRIZIA Acquihold S.à r.l., einer in Luxemburg eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 4, Grand Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg gegründet am 2. Dezember 2011 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 166030, zu leisten.

Schätzung der Gründungskosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr eintausend fünfhundert euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

(A) Ernst & Young, 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg wird als unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

(B) Die Adresse des eingetragenen Sitzes der Gesellschaft befindet sich in 4, Grand Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieses Dokument in deutscher Sprache verfasst wurde, und mit einer englischen Übersetzung versehen ist. Auf Anfrage der gleichen erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der deutsche Text maßgebend.

Worüber, die vorliegende notarielle Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxembourg erstellt wird.

Nachdem das Dokument der anwesenden Person, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat der Bevollmächtigte vorliegende Urkunde zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Es Folgt die Englische Übersetzung:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month December,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

1. PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 22 February 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167110,

here represented by Mr André Hommel, avocat, professionally residing in 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 20 December 2012;

2. PATRIZIA Immobilien AG, registered with the commercial register of the local court of Augsburg under HRB 19478 and with business address at Fuggerstrasse 26, 86150 Augsburg, Germany,

here represented by Mr André Hommel, avocat, professionally residing in 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Augsburg on 20 December 2012;

3. Carl Carry GmbH & Co. KG (formerly Blitz 12-542 GmbH & Co. KG), registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 98398 and with business address c/o PATRIZIA Alternative Investments GmbH, Parktower, Bockenheimer Anlage 44, 60322 Frankfurt am Main, Germany,

here represented by Mr André Hommel, avocat, professionally residing in 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Frankfurt on 20 December 2012; and

4. Carl Lux COOP SA a Luxembourg cooperative company organised as a public limited liability company (société coopérative organisée comme une société anonyme) with registered office at 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, established on 20 December 2012 in the presence of the undersigned notary, (the General Partner),

here represented by Mr André Hommel, avocat, professionally residing in 33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 20 December 2012.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a company which they declare organised among themselves as follows:

1. Art. 1. Denomination and Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a limited partnership (société en commandite simple) under the name of "Carl Lux SCS" (the Company).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2 Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

3. Art. 3. Duration. The company is established for an unlimited duration.

4. Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The company may further acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner life insurance policies. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2 The company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

4.3 The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is set at one thousand and one euro (EUR 1,001), divided in:

Share class	Amount
Management Share	1
A Ordinary Shares	997
B Ordinary Shares	3
Total:	1.001

5.2 The Management Share is reserved for the General Partner. The Ordinary Shares will be subscribed by the Limited Partners and, as the case may be, the General Partner.

5.3 All Management Shares and Ordinary Shares have a par value of one euro (EUR 1) each.

5.4 Each share is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

5.5 The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

6. Art. 6. Shares.

6.1 The company will recognise only one single holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

6.2 Shares are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of shares will not cause the dissolution of the Company.

6.3 In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of shares shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

7. Art. 7. Profit sharing.

7.1 Each Ordinary Share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence. General Partners do not participate in the Company's profits. They will receive an adequate remuneration from the Company for its management and will be reimbursed by the Company for their costs and expenses.

7.2 Holders of B Ordinary Shares may have a preferred participation right in the Company's profits. As compensation, they provide the Company with their know-how and professional contact details. The details of these rights and obligations may be agreed upon in a shareholders' resolution.

8. Art. 8. Liability of the partners.

8.1 The General Partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

8.2 The Limited Partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

8.3 Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seal the assets of the Company.

9. Art. 9. Management.

9.1 The company is exclusively managed by Carl Lux COOP SA as its general partner and manager.

9.2 Vis-à-vis third parties, the General Partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The company shall be bound by the sole signature of any duly authorised representative of the General Partner.

9.3 The limited partners shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorisations given to the General Partner for the acts exceeding its powers.

9.4 In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided that the General Partners appoint an administrator, who need not be a partner, in order that he effects urgent management acts,

until a general meeting of partners is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the partners may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

9.5 The appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the manager.

10. Art. 10. Common decisions of the partners.

10.1 Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts, of the report of the General Partner and of the auditor, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the General Partner.

10.2 Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote.

10.3 The meeting shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting.

10.4 Other general meetings of partners must also be convened if requested by partners holding 20% or more of the Company's issued shares.

10.5 Such convened general meetings of partners may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and at such times as may be specified in the respective notices of meeting.

10.6 Resolutions shall be approved by partners representing at least two-thirds of the shares.

11. Art. 11. External auditors. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The general meeting of partners will appoint, revoke and discharge them, determine their number, their remuneration and the term of their office.

12. Art. 12. Financial year.

12.1 The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and will end on the 31 December of the same year.

12.2 By derogation to the preceding Article 12.1, the first financial year shall begin on the date of signature of these Articles and shall end on 31 December 2013.

13. Art. 13. Annual accounts. The General Partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the General Partner. The annual balance sheet and the profit and loss accounts will be submitted to an independent auditor who will issue an audit report to the general meeting. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removing them from the premises. They may be assisted by an expert.

14. Art. 14. Dissolution and Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the General Partner shall be appointed liquidator.

15. Art. 15. Governing law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Act.

Transitional provisions

The first financial year begins today and ends on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares as mentioned hereafter:

Partner	A Ordinary Shares	B Ordinary Shares	Management Shares
PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l., prenamed	997	0	0
PATRIZIA Immobilien AG, prenamed	0	1	0
Carl Carry GmbH & Co. KG, prenamed	0	2	0
Carl Carry GmbH & Co. KG, prenamed	0	0	1
Total	997	3	1

All Management Shares and A Ordinary Shares have been entirely paid up in cash.

PATRIZIA Lux TopCo S.à r.l. declares to fully pay the subscribed A Ordinary Shares by way of a contribution in kind of 18,024 shares of PATRIZIA Acquihold S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg), with registered office at 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166030 with a par value of ten euro (EUR 10) each.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

(C) Ernst & Young, 7, Rue Gabriel Lippmann, L -5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as the external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an unlimited period of time.

(D) The address of the registered office of the Company is at 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the German versions, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed the present deed together with the notary.

Signé: Hommel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013064484/366.

(130079584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Fluke Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 95.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.229.

Le gérant de catégorie B, Diana Kon Kam King, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a changé de prénom de la manière suivante: Chou Min. Le nom de famille reste inchangé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060743/12.

(130074599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.337.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060756/10.

(130074826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafbruch, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 70.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2013060746/12.

(130075366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Fantastic Horses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diederich.
R.C.S. Luxembourg B 140.821.

—
Extrait de la réunion de l'actionnaire unique en date du 02 mai 2013 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de transférer le siège social comme suit:

de L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet

à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diederich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013060747/14.

(130074777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Fidepar S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 35.297.

—
Extrait de résolutions adoptées par l'associé unique le 10 mai 2013

L'associé unique renouvelle Monsieur Jean-Luc JOURDAN aux fonctions d'administrateur unique et la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes et ce, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060751/12.

(130074946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Financia International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 112.023.

—
L'assemblée générale a pris la décision de transférer le siège social de la société au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume

L'assemblée générale prend également acte du changement d'adresse du commissaire aux comptes la société Le Comitium International SA, RCS B83527, qui sera située à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paulette ANGLESIO
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013060752/14.

(130075422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

**Financière des Mines S.A., Société Anonyme,
(anc. Osead S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.024.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013060753/13.

(130075294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Fincap Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.763.

Il résulte d'un Conseil d'Administration réuni le lundi 13 mai 2013 que le siège social de la société a été transféré à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

La société prend acte du changement d'adresse du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jérôme FINCK

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013060754/14.

(130075421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

First International Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2013

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pascal ROBINET de son poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée nomme en tant que nouvel administrateur:

Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne le 19/09/1968 et domicilié professionnellement au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2016.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013060757/16.

(130074733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Dunes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 177.175.

STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the 13th day of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"KUGGOR", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 96029,

duly represented by Mr Anouar BELLI, Private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

« **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «DUNES LUXEMBOURG S.A.» (the "Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company can acquire and emphasize any patents, licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at EUR 1,850,000,- (one million eight hundred fifty thousand Euros), divided into 1,850 (one thousand eight hundred fifty) shares with a par value of EUR 1,000,- (one thousand Euro) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

The subscribed capital of the company might be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June at 10,00 am.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed a number of shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
KUGGOR prenamed,			
TOTAL:	1,850,000	1,850,000	1,850

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, so that the amount of one million eight hundred fifty thousand euro (1,850,000.- EUR) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 2,800,- EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as director:

a) Mr Nicolas GRAAS, residing at 13, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

b) Ms Marcelle GRAAS-LAVIE, residing at 3A, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg;

c) Ms Elisabeth GRAAS, residing at 208, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

- Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., with registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, RCS Luxembourg B 60219.

4. The address of the Company is set in L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2019.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille treize, le treize mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"KUGGOR", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96029,

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «DUNES LUXEMBOURG S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.850.000,- (un million huit cent cinquante mille Euros), représenté par 1.850 (mille huit cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peuvent être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, email ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
KUGGOR prénommée			
TOTAL:	1.850.000	1.850.000	1.850

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme d'un million huit cent cinquante mille Euros (1.850.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 2.800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Nicolas GRAAS, demeurant au 13, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - b) Madame Marcelle GRAAS-LAVIE, demeurant au 3A, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg;

c) Madame Elisabeth GRAAS, demeurant au 208, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, RCS Luxembourg B 60219.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mai 2013. Relation: EAC/2013/6203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062262/364.

(130077023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Fit By S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 65, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 124.038.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM Sàrl

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013060758/13.

(130074539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Fleurisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.353.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 avril 2013

L'adresse de Monsieur ROSSI Jacopo est le 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

FLEURISSE S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013060759/14.

(130075102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Fop Conseil & Expertise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 176.877.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 Mai 2013

- L'Assemblée Générale nomme comme administrateur et administrateur délégué: Monsieur Joseph Delrée avec adresse professionnelle à 2A/46 route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.
- L'Assemblée Générale nomme comme administrateur: Monsieur Thierry BICHEL avec adresse professionnelle à 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
- L'Assemblée Générale nomme comme administrateur: La société Spica Adviser S.A. domicilié à 2A/46 route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.
- Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué sont valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2018.
- L'Assemblée Générale décide que Monsieur Delrée Joseph peut engager la société par sa seule signature.
- L'Assemblée Générale décide que Monsieur Bichel Thierry peut engager la société par sa signature conjointe avec celle de monsieur Delrée Joseph.
- L'Assemblée Générale décide que la société Spica Adviser S.A. peut engager la société avec la signature conjointe de Monsieur Thierry Bichel et Monsieur Joseph Delrée.

Extrait sincère et conforme
FOP Cogest S.A.
2, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach
Thierry BICHEL
Le mandataire

Référence de publication: 2013060760/27.

(130075316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Franklin Templeton Selected Markets Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.704.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060761/10.

(130075338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Franklin Templeton Selected Markets Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.704.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg le 8 mai 2013, que:

- 1) Les mandats d'administrateurs de
 - William Jackson, directeur de société, 5 Morrison Street, Edinburgh EH3 8BH, Royaume-Uni;
 - Harold C. Nash, directeur de société, 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
 et,
 - John M. Lusk, directeur de société, One Franklin Parkway, San Mateo CA 944031906, Etats-Unis d'Amérique.
 ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;
- 2) La société PricewaterhouseCoopers Société Coopérative a été renommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

FRANKLIN TEMPLETON SELECTED MARKETS FUNDS

Référence de publication: 2013060762/21.

(130075339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

FZH-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060763/10.

(130075147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Global Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.819.

- Il convient de modifier l'adresse des gérants de la Société, Monsieur Jean Steffen et Monsieur Alain Steichen du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060767/11.

(130074881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Greenfell Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.578.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

GREENFELL PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2013060769/14.

(130074865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Galente S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 60.862.

Extrait des résolutions adoptées par les administrateurs de la société en date du 10 mai 2013:

1. Danielle Buche a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 10 mai 2013.
2. Deborah Buffone, avec adresse privée au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 10 mai 2013 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013060770/16.

(130075037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

OPT-Sarda-2-Holding-INT-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 46, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 177.181.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) Mrs Susana Diana DUTSCHER-BAKKER, companies director, born on the 17th day of April, 1960 in Aruba, Antilles, residing at Lijsterlaan 7, 2243 AV WASSENAAR, The Netherlands;

2) Mr Rudolph Wilhelmus KROES, companies director, born on the 25th day of July 1963 in s-Gravenhage, The Netherlands, residing at Mambo 25, 2152SW Nieuw Vennep, The Netherlands;

3) Mr Paul August Eduard VANOPPEN, Jurist, born on the 22nd day of November, 1953 in Geulle, The Netherlands, residing at Maasstr 9, 6241 Dk Bunde, The Netherlands;

4) Mr Lodowicus Maria KRIST, investor, born on the 28th day of February 1955 in Schaesberg, The Netherlands, residing at Weidestraat 15, B-3630 Maasmechelen, Belgium.

1) and (3-4) here represented by Mr Rudolph Wilhelmus KROES, aforementioned acting by virtue of three proxies given on the 7th March 2013 and 27th day of February, 2013, and the fifth of March 2013,

which proxies after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1^{er}. There is established hereby a société anonyme under the name of "OPT-SARDA-2-HOLDING-INT S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the design, development, construction and ownership of "Affordable Housing and Housing Solutions" and related Business, Specializations and Undertakings. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at FIFTY THOUSAND EUROS (50,000.-EUR) represented by ONE THOUSAND SHARES (1,000) with a par value of fifty euros (50.- EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Friday of March at 12 a.m. and the first time in the year 2014. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2013.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The appearing parties declare that the shares have been subscribed to as follows:

- 1) Mrs Susana Diana DUTSCHER-BAKKER , prenamed, 400 shares;
- 2) Mr Rudolph Wilhelmus KROES, prenamed, 200 shares;
- 3) Mr Paul August Eduard VANOPPEN, prenamed, 240 shares;
- 4) Mr Lodowicus Maria KRIST, prenamed, 160 shares;

TOTAL: 1,000 shares.

All the shares have been paid up in cash to the extent of 100%. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of fifty thousand euros (EUR 50,000) as it was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euros (1,200.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2018:
 - Mrs Susana Diana DUTSCHER-BAKKER, prenamed;
 - Mr Rudolph Wilhelmus KROES, prenamed;
 - Mr Paul August Edouard VANOPPEN, prenamed
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2018:

Monterey Business Center SA, a company having its registered office at L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, registered at the Register of Trade and Companies under the number B 58.166.

- 4.- The registered office of the company is established in L-1948 Luxembourg, 46, rue Louis XIV.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze avril.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Susana Diana DUTSCHER-BAKKER, administrateur de sociétés, née le 17 avril 1960 à Aruba, Antilles, demeurant à Lijsterlaan 7, 2243 AV Wassenaar, Pays-Bas;

2) Monsieur Rudolph Wilhelmus KROES, directeur de sociétés, né le 25 juillet 1963 à La Haye, Pays-Bas, demeurant à Mambo 25, 2152SW Nieuw Vennepe, Pays-Bas;

3) Monsieur Paul August Eduard VANOPPEN, Juriste, né le 22 novembre 1953 à Geulle, Pays-Bas, demeurant à Maasstr 9, 6241 DK Bunde, Pays-Bas;

4) Monsieur Lodowicus Maria KRIST, investisseur, né le 28 février 1955 à Schaesberg, Pays-Bas, demeurant à Weidestraat 15, B-3630 Maasmechelen, Belgique;

1) et (3-4) ici représentés par Monsieur Rudolph Wilhelmus KROES, prénommé, agissant en vertu de trois procurations signées en date des 7 mars 2013 et 27 février 2013, et 5 mars 2013, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur», par le notaire instrumentant et le mandataire des comparants, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OPT-SARDA-2-HOLDING-INT S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société peut effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au design, développement, construction et possession de «Affordable Housing and Housing Solutions» et aux projets et spécialisations apparentés.

Dans ces limites, la société peut effectuer toutes les activités et tâches nécessaires ou utiles pour accomplir ce but.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) représenté par MILLE(1.000) d'actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50,- EUR).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de mars à 12 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les parties comparantes déclarent que les actions ont été souscrites comme suit:

- 1) Madame Susana Diana BAKKER-DUTSCHER, prénommé, 400 actions
- 2) Monsieur Rudolph Wilhelmus KROES, prénommé, 200 actions
- 3) Monsieur Paul August Eduard VANOPPEN, prénommé 240 actions
- 4) Monsieur Lodowicus Maria KRIST, prénommé, 16 0 actions

TOTAL: mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation - Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
 - Mme Susana Diana DUTSCHER-BAKKER, prénommée;
 - Mr Rudolph Wilhelmus KROES, prénommé;
 - Mr Paul August Eduard VANOPPEN, prénommé.
- 3.- Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

Monterey Business Center SA, une société ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 58.166.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1948 Luxembourg, 46, rue Louis XIV.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: R. W. WIHELMUS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2013. Relation: LAC/2013/17325. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062543/310.

(130077083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Geduma S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.371.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Andrea ROBBIANI, administrateur, demeurant au 15, Via dei Panora, CH -6932 Breganzona, Suisse;

- Monsieur Jean Daniel WILDI, administrateur, demeurant à Zona Costa, CH - 6959 Cimaderna, Suisse;

Le mandat de Monsieur Luc HANSEN n'est pas renouvelé.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- HRT Révision S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013060772/20.

(130075128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 340.212,78.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060774/11.

(130075162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Gesare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.016.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le mercredi 24 avril 2013

2) L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs à compter de cette assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale amenée à statuer sur les comptes clos au 31.12.2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Xavier Delom de Mezerac, Président

Monsieur Christian Poupard, Administrateur

Madame Monique Huyghe, Administrateur

M. Marco Balducci, Administrateur

M. Marc Antoine Roblette, Administrateur

3) L'Assemblée nomme, en qualité de réviseur d'entreprise indépendant, PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013060775/24.

(130075280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Gramako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.874.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date 6 mai 2013

En date du 6 mai 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat;
- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant unique de la Société, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Hiroyuki Rex SATO, né le 3 janvier 1961 à Tokyo, Japon, ayant comme adresse professionnelle: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur John J. FOSINA, né le 3 mai 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 767, Fifth Avenue, 17th Floor, NY 10153, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975 à Saint-Germain-en-Laye, France, ayant comme adresse professionnelle: 23, Savile Row, 4th Floor, Londres W1S 2ET, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Hiroyuki Rex SATO, gérant A

Monsieur John J. FOSINA, gérant A

Monsieur Christian REYNTJENS, gérant A

Madame Catherine KOCH, gérant B

Madame Anne Catherine GRAVE, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

GRAMAKO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013060778/36.

(130075304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

GGL Trade Credit Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.613.

—
L'associé unique a pris en date du 13 mai 2013 la résolution suivante:

- Le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guillaume Ivan LANGLOIS

Gérant

Référence de publication: 2013060776/12.

(130075420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.235.127,48.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.758.

—
Dépôt rectificatif

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 2013

Les modifications concernant les Gérants de la Société, la démission de Monsieur Gary Wilder et la nomination de Monsieur Graydon Charles Butler, ont été enregistrés et déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 10 mai 2013 sous la référence L130073637. Nous voudrions rectifier la date de l'extrait de l'Assemblée générale ordinaire qui a été tenue le 2 mai 2013.

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue le 2 mai 2013 au siège social, il a été résolu comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Gary Wilder en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 23 avril 2013;

- d'accepter la nomination de Monsieur Graydon Charles Butler ayant son adresse professionnelle au 45 York House, Seymour Street W1H 7JT, Londres, Royaume Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 23 avril 2013 et pour une période illimitée.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Anna D'Alimonte

Gérante

Référence de publication: 2013060900/24.

(130075319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Goeres Horlogerie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 64.134.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060777/10.

(130074710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Berta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 411, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.170.

—
L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "Berta S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 59, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1187 du 18 juin 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127170 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président élit Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giancarlo SPECIALE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse du siège social de la société vers 411, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

2. Modification de l'objet social et par conséquent modification de l'article 4 des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente à la présente assemblée générale extraordinaire et se reconnaît valablement convoquée quant à l'ordre du jour lui communiqué préalablement.

III. La présidente constate que la présente assemblée est partant constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale transfère le siège social vers 411, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale modifie l'objet social et modifie par conséquent l'article 4 des statuts de la Sociétés comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objets:

- l'achat, la vente, la mise en valeur, le conseil et la gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier propre, ainsi que toutes activités relatives aux travaux de construction relevant de ces domaines.

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 10.30 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, états et demeures, ils ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, G. SPECIALE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/04/2013. Relation: LAC/2013/15195. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013062179/62.

(130076839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

GTO Holding SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 168.421.

L'associé unique a pris en date du 13 mai 2013 la résolution suivante:

- Le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michael GODFROID

Gérant

Référence de publication: 2013060780/12.

(130075419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.610,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.568.

—
EXTRAIT

La société prend note que le siège social de l'associé de la Société à savoir Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership est désormais au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, MA 02142, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060781/14.

(130074602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Highland VII - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 335.820,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.568.

—
EXTRAIT

La société prend note que le siège social de l'associé de la Société à savoir Highland Capital Partners VII Limited Partnership est désormais au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, MA 02142, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060782/14.

(130074819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 90.841,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.565.

—
EXTRAIT

La société prend note que le siège social de l'associé de la Société à savoir Highland Capital Partners VII - B Limited Partnership est désormais au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, MA 02142, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060783/14.

(130074601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Westfield Milan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.922.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared for an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Westfield Milan S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), having its registered office at 47, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162922, and created pursuant to a notarial

deed on 5 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2477 of 14 October 2011.

There appeared:

Westfield Milan General Partner Limited, a company existing under the laws of England and Wales having its registered office at 6th Floor, Midcity Place, 71 High Holborn, London WC1V 6EA and registered under number 8334948, acting in its capacity as general partner of Westfield Milan Limited Partnership., a company existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 6th Floor, Midcity Place 71 High Holborn, London, United Kingdom WC1V 6EA and registered under number LP015357 (the "Shareholder"),

hereby represented by Natasha Hartrup, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given in London, on 22 April 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholder requests the notary to record that:

I. the Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles of Association") so that it shall read as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

3. Amendment to article 12 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 12.** The Company is administered by at least three managers, who are designated by the shareholders and a majority of whom shall at all times be residents of Luxembourg. The Luxembourg resident managers shall be referred to as the A managers and the managers not residing in Luxembourg shall be referred to as the B managers. No manager shall be tax resident in the United Kingdom. The managers will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. No board meeting will be quorate unless a majority of the managers are outside the United Kingdom at the time of the meeting. At least one manager must physically attend each meeting in Luxembourg. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call (which should be initiated from Luxembourg) or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two members of the Board one of which must be an A manager or (ii) the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board. No single manager can bind the board of managers in adopting a decision.»

4. Amendment to article 13 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 13.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.»

5. Amendment to article 14 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Meetings of shareholders should be held in Luxembourg. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.»

6. Amendment to article 16 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 16.** At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the board of managers. Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.»

7. Amendment to article 17 of the Articles of Association so that it shall read as follows:

« **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.»

8. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 12.** The Company is administered by at least three managers, who are designated by the shareholders and a majority of whom shall at all times be residents of Luxembourg. The Luxembourg resident managers shall be referred to as the A managers and the managers not residing in Luxembourg shall be referred to as the B managers. No manager shall be tax resident in the United Kingdom. The managers will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. No board meeting will be quorate unless a majority of the managers are outside the United Kingdom at the time of the meeting. At least one manager must physically attend each meeting in Luxembourg. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call (which should be initiated from Luxembourg) or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two members of the Board one of which must be an A manager or (ii) the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board. No single manager can bind the board of managers in adopting a decision.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 13.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Meetings of shareholders should be held in Luxembourg. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 16.** At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the board of managers. Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles of Association so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, the said parties signed together with us, the notary, the present original deed.»

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique Assemblée») de Westfield Milan S.à r.l (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois («Luxembourg»), ayant son siège social au 47, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162922, constituée suivant acte notarié en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 du 14 octobre 2011.

Westfield Milan General Partner Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à 6th Floor, Midcity Place, 71 High Holborn, Londres, Royaume-Uni, WC1V 6EA, enregistré sous le numéro de société 8334948 agissant en sa qualité de commandité de Westfield Milan L.P., une société de droit anglais, ayant sa principale place d'affaires à 6th Floor, Midcity Place 71 High Holborn, Londres, Royaume-Uni, WC1V 6EA enregistré sous le numéro LP015357 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Natasha Hartrup, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 22 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera également annexée au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant donc été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. que l'Associé détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»;

3. Modification de l'article 12 des Statuts, comme suit:

« **Art. 12.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés et dont la majorité devra à tout moment être résident à Luxembourg. Les gérants résidant au Luxembourg sont désignés comme les gérants A et les gérants ne résidant pas au Luxembourg sont désignés comme gérants B. Aucun gérant ne sera résident fiscal au Royaume-Uni. Les gérants constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, câble télégramme télex ou E-Mail un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Aucune réunion du conseil de gérance ne se tiendra sauf si la majorité des gérants est à l'extérieur du Royaume-Uni au moment de la réunion. Au moins un gérant devrait être présente physiquement à chaque réunion à Luxembourg. Les décisions seront prises à la majorité absolue des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique (mise en oeuvre du Luxembourg) ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil dont au moins un sera un administrateur A, ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil. Aucun gérant ne peut lier le conseil de gérance en adoptant une décision.»;

4. Modification de l'article 13 des Statuts, comme suit:

« **Art. 13.** Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

5. Modification de l'article 14 des Statuts, comme suit:

« **Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les réunions des associés devraient être tenues au Luxembourg. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.»

6. Modification de l'article 16 des Statuts, comme suit:

« **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

7. Modification de l'article 17 des Statuts, comme suit:

« **Art. 17.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Les Associés peuvent décider de distribuer et payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le conseil de gérance en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution. Le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable y compris les profits reportés et les réserves distribuables et diminué par les pertes reportées et les montants alloués à la réserve légale.»; et

8. Divers.

III. Que l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation et confirme qu'il considère avoir été lui-même effectivement convoqué. L'Associé Unique déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance, ensemble avec toute autre information utile.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts, comme suit:

« **Art. 12.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés et dont la majorité devra à tout moment être résident à Luxembourg. Les gérants résidant au Luxembourg sont désignés comme les gérants A et les gérants ne résidant pas au Luxembourg sont désignés comme gérants B. Aucun gérant ne sera résident fiscal au Royaume-Uni. Les gérants constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, câble télégramme télex ou E-Mail un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Aucune réunion du conseil de gérance ne se tiendra sauf si la majorité des gérants est à l'extérieur du Royaume-Uni au moment de la réunion. Au moins un gérant devrait être présente physiquement à chaque réunion à Luxembourg. Les décisions seront prises à la majorité absolue des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique (mise en oeuvre du Luxembourg) ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil dont au moins un sera un administrateur A, ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil. Aucun gérant ne peut lier le conseil de gérance en adoptant une décision.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts, comme suit:

« **Art. 13.** Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts, comme suit:

« **Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les réunions des associés devraient être tenues au Luxembourg. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts, comme suit:

« **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts, comme suit:

« **Art. 17.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Les Associés peuvent décider de distribuer et payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le conseil de gérance en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution. Le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable y compris les profits reportés et les réserves distribuables et diminué par les pertes reportées et les montants alloués à la réserve légale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux parties comparantes, lesdites parties ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. HARTRUP et H. HELINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20067. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062727/310.

(130076555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.590,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.563.

EXTRAIT

La société prend note que le siège social de l'associé de la Société à savoir Highland Capital Partners VII - C Limited Partnership est désormais au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, MA 02142, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060784/14.

(130075376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

E.I.G. Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 140.405.

L'an deux mille treize, le trente avril.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

TRIMLINE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxembourg B 29944,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 30 avril 2013, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante agit en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle E.I.G. SERVICES, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 2095 du 29 août 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 925 du 4 mai 2009.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution:

L'associé unique décide de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** "La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés qui font partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et tous engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20867. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013064576/40.

(130079583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Mastertec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.261.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 mai 2013

En date du 2 mai 2013, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 juin 2012;
- D'accepter la démission de TCG Gestion S.A. en tant qu'administrateur de la société avec effet au 29 juin 2012;
- D'accepter la démission de Mme Christelle Ferry en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 juin 2012;
- D'accepter la démission de C.A.S, Services S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 29 juin 2012;
- De nommer Mr Jose Balcells, né le 29 novembre 1938 à Les Piles, Espagne, ayant son adresse à Paseo Gracia, 82, 08008 Barcelone, Espagne, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 30 avril 2013, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018;
- De nommer Mr Victor Balcells, né le 22 février 1971 à Barcelone, Espagne, ayant son adresse à Avenida Lluís Companys, 17 4-1,08970 Sant Joan Despi, Espagne, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 30 avril 2013, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018;
- De nommer Mr David Balcells, né le 10 octobre 1964 à Barcelone, Espagne, ayant son adresse à Ronda General Mitre, 32, 32A34, 08017 Barcelone, Espagne, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 30 avril 2013, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018;
- De nommer C.A.S Services S.A., immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B68 168, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 30 avril 2013, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013060906/29.

(130075086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.196,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.174.

—
EXTRAIT

La société prend note que le siège social des associés de la Société à savoir Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership et Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership est désormais au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, MA 02142, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060785/15.

(130074818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Highlander International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.107,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.053.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060786/10.

(130075456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.660.860,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.727.

—
Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Hill-Rom Singapore Holdings S.à r.l. en date du 8 mai 2013 les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant suivant à compter du 8 mai 2013:

Madame Pamela Morag Valasuo, ayant pour adresse 335, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant suivant à compter du 1^{er} novembre 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian Jorgensen, né le 28 novembre 1959 à Copenhague, Danemark, et ayant pour adresse Tonysvej 16, DK-2920 Charlottenlund, Danemark.

3. Nomination du Gérant suivant à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien René Daniel Louis Evain, né le 13 juin 1968 à Sainte-Adresse, France, et ayant pour adresse 6 rue Jean Nicolas Billet Tohannic, 56000 Vannes, France.

4. Nomination du Gérant suivant à compter du 8 mai 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2013060787/25.

(130075025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 26 avril 2013

L'actionnaire unique décide de nommer:

- Monsieur Sébastien FRANCOIS, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg
- Monsieur Tamás HORVÁTH, né le 5 novembre 1977 à Pécs III, (Hongrie), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et
- Monsieur Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

en qualité d'administrateurs supplémentaires de la Société, avec effet au 19 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 26 avril 2013

1. Le conseil d'administration décide de confirmer Monsieur Laurent GODINEAU dans ses fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société du 31 août 2012 jusqu'au 19 avril 2013.

2. Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Sébastien FRANCOIS, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 19 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

3. Le conseil d'administration décide également de nommer, en remplacement de PriceWaterhouseCoopers, Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061387/29.

(130076256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

HorseGlobe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 163.438.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 mai 2013 de la société Horseglobe Group S.a.r.l., il a été décidé:

- Monsieur Emile Wirtz, demeurant professionnellement à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg sera démissionné de sa fonction de gérant unique, avec date effective au 02.05.2013

- Madame Oksana Zinoveva, demeurant à Appartement rez-de-chaussée gauche, 12 route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort sera nommée gérante associée avec date effective au 02.05.2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 02 mai 2013.

O. Zinoveva

Gérante

Référence de publication: 2013060788/17.

(130074994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Horst Heydasch Dummy Block G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 171.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060789/10.

(130075277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

HDG FRL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.286.

L'associé HDG Investment LLC USA, avec siège social au 1200, 1200 Market Tower 10 W Market St, IN 46204 Indianapolis, Etats-Unis, a changé:

- de dénomination sociale: HDG Investments, LLC

- de siège social: 10 West Market Street, Suite 1200, IN 46204 Indianapolis, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060790/14.

(130074612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.475.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2012, que Monsieur Johan Smits a démissionné de sa fonction comme administrateur B de la société avec effet du 30 septembre 2012. L'associé unique a décidé de nommer comme nouvelle administrateur B la personne suivante avec effet au 1^{er} octobre 2012:

- Madame Petra BAND, fiscaliste, née à Horn (Autriche), le 2 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau. Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction, savoir à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Il résulte également des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2012, que KPMG Audit a été révoqué comme Commissaire aux comptes de la société et que KPMG Luxembourg S.à r.l. (RCSL B 149133), L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, a été nommé Réviseur d'entreprises agréée de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013060791/20.

(130074721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Hemera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.680.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Christophe ANTINORI, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue,

ici dûment représenté par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "HEMERA S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.680, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juin 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "HEMERA S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à 50.000.- EUR (cinquante mille Euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 500.- (cinq cents Euros) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

- III.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "HEMERA S.A."
- IV.- Que l'activité de la société "HEMERA S.A." ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme "HEMERA S.A." est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1768. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013063895/47.

(130078380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Herman International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 166.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013060795/10.

(130074828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Immobilière La Fontaine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.555.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060799/10.

(130075335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand and thirteenth on the tenth day of April.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of the general partner of "Norama Fund", a société en commandite par actions, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 171 064 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company's general partner (the General Partner) on April 9th, 2013 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the General Partner pursuant to the Resolutions, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 21st, 2012 published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2386 dated on September 25th, 2012.

2. Article 6 of the Articles of Incorporation reads as follows:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at eight million nine hundred forty thousand Swedish krona (SEK 8,940,000.-) divided into eight thousand nine hundred thirty nine (8,939) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-).

6.2. The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (EUR 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one hundred Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.

6.3. The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.

6.4. This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.

6.5. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

6.6. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

6.7. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

6.8. The General Partner may issue further authorised Shares of the Company within the authorised capital without granting any preferential subscription rights to the existing Shareholders.

6.9. The General Partner may establish a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares of any Class which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders of whatever Class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

3. The board of managers of the General Partner, in the Resolutions aforesaid, resolved to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of five hundred ninety five thousand three hundred fifty Swedish krona (SEK 595,350.-) to raise it from its current level of eight million nine hundred forty thousand Swedish krona (SEK 8,940,000.-) to nine million five hundred thirty five thousand three hundred fifty Swedish krona (SEK 9,535,350.-) by issuing five hundred ninety five point thirty five (595.35) new ordinary shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-), (the New Ordinary Shares) to such subscriber as referred

to in the Resolutions (the Subscribers), the New Ordinary Shares having been subscribed for and fully paid up in cash by the Subscribers as detailed in the Resolutions.

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Ordinary Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, Virginie PIERRU, prenamed, to appear as the representative of the board of managers of the General Partner before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 6.1. of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the five hundred ninety five point thirty five (595.35) New Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up by contribution in cash by the Subscribers designated in the Resolutions, the five hundred ninety five thousand three hundred fifty Swedish krona (SEK 595,350.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who states it.

5. The contribution in cash so made in an amount of five hundred ninety five thousand three hundred fifty Swedish krona (SEK 595,350.-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company, discharge is given to the General Partner to amend the register of Shareholders following the predicted increase in capital.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 6.1 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at nine million five hundred thirty five thousand three hundred fifty Swedish krona (SEK 9,535,350.-) divided into nine thousand five hundred thirty four point thirty five (9,534.35) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-)."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred sixty eight euro (EUR 1,168.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de l'associé commandité de «Norama Fund», une société en commandite par actions avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 064 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) en date du 9 avril 2013 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2386 du 25 septembre 2012.

2. L'article 6 des Statuts a la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à huit millions neuf cent quarante mille couronnes suédoises (SEK 8.940.000.-), divisé en huit mille neuf cent trente-neuf (8.939) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000.-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000.-), détenue par l'Associé Commandité.

6.2. Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (EUR 1.000.001.000) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (EUR 1,000.-) chacune et

une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000.-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émises à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.

6.3. L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Mémoire.

6.4. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale.

6.5. L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

6.6. A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

6.7. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

6.8. L'Associé Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droits de souscription préférentiel aux Actionnaires existants.

6.9. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute Classe que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires de toute Classe ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

3. Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, dans ses Résolutions précitées, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante couronnes suédoises (595.350,- SEK), pour le porter de son montant actuel de huit millions neuf cent quarante mille couronnes suédoises (8.940.000,- SEK) à neuf millions cinq cent trente-cinq mille trois cent cinquante couronne suédoises (9.535.350,- SEK) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-quinze point trente-cinq (595.35) actions ordinaires, avec valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,- SEK) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions Ordinaires ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Virginie PIERRU, prénommée, pour représenter le conseil de gérance de l'Associé Commandité devant le notaire instrumentant afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les cinq cent quatre-vingt-quinze point trente-cinq (595.35) Nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par les Souscripteurs désignés dans les Résolutions, cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante couronnes suédoises (595.350,- SEK), sont à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

5. L'apport en espèces d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante couronnes suédoises (595.350,- SEK), est porté au compte capital social de la Société, décharge est donnée à l'Associé Commandité de modifier le registre des Actionnaires suite à la précitée augmentation de capital.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à neuf millions cinq cent trente-cinq mille trois cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 9.535.350,-), divisé en neuf mille cinq cent trente-quatre virgule trente-cinq (9.534,35) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-), détenue par l'Associé Commandité.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cent soixante-huit euros (1.168,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16/04/2013. Relation: LAC/2013/17458. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063270/196.

(130078288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 336.470,83.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.240.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060801/11.

(130074580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

IFE II, Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.432.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 08 mai 2013.

Pour INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR ("IFE II")

Société en commandite par actions constituée sous la forme d'une société d'investissement en capital risque

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013060802/16.

(130074811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Duferco Vanadium Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 135.656.

EXTRAIT

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2013, la Société prend acte de leur reconduction au poste d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2016, de:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, Administrateur, né le 04/11/1963 à Ixelles (Belgique) et situé au 162, rue de Reckental, L-2410 Strassen

- Monsieur Antonio GOZZI, Administrateur et Vice-Président, né le 15/04/1954 à Chiavari (Italie) et situé au 23, Corso Lima, I-16043 Chiavari

- Monsieur Paolo FOTI, Administrateur et Vice-Président, né le 21/07/1955 à Genova (Italie) et situé au 9, Via Bagutti, CH-6900 Lugano

- Monsieur Benedict John SCIORTINO, Administrateur et Président, né le 29/06/1950 à New-York (USA) et situé au 9, Via Bagutti, CH-6900 Lugano

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2013, la Société prend acte des nominations au poste d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2016, de:

- Monsieur Julien GUILLAUME, Administrateur, né le 03/07/1984 à Messancy (Belgique) et situé professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

- Monsieur Luc GERONDAL, Administrateur, né le 23/04/1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et situé au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg

La Société prend également acte de la démission de Monsieur Bruno Bolfo, Administrateur et Vice-Président, avec effet au 22 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061460/29.

(130075691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Ipomee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.150.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013060828/21.

(130075258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.
